

Communiqué du Groupe de Travail Obéissance

Consignes pour l'organisation des concours à compter du 2 Juin.

Les organisateurs seront dans l'obligation de respecter les directives Gouvernementales, Préfectorales et Municipales.

Lors des concours, le club organisateur devra :

- *Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur une table à l'entrée et à la sortie du terrain pour les concurrents.*
- *Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur une table à proximité du secrétariat, pour les juges et personnels de terrain.*
- *Mettre à disposition des masques pour les personnes qui le souhaitent.*

Avant le concours :

- *Les objets pour l'odorat seront préparés au moins une semaine avant le concours, et placés dans une boîte hermétique qui sera remise au commissaire préposé à la dépose des objets, le jour du concours.*
- *Procéder de la même manière, plus marquage, pour les objets qui seront remis aux conducteurs pour la prise d'odeur.*

Lors de la présentation :

- *Respecter les règles de distanciation.*
- *Le contact du concurrent, avec les haltères, ustensiles de tirage au sort est rigoureusement interdit.*

Pendant le concours :

- *Les commissaires devront respecter les règles de distanciation, notamment lors de la remise des objets ou haltères. (Utilisation de grandes pinces, gants, sinon port du masque)*
- *Après chaque contact avec les haltères, le conducteur et le commissaire sont autorisés à utiliser le gel hydroalcoolique.*
- *Le port de gant sera exceptionnellement autorisé.*
-

Sélection pour le Grand Prix SCC et Coupe de France 2021

Compte tenu du nombre de concours annulés pour cause de la pandémie :

- *le mode de sélection sera adapté à la situation*
- *la participation à in championnat régional sera exceptionnellement supprimée pour 2021.*

Le Groupe Travail Obéissance.

Bien cordialement,

*Pour le GT Obéissance
Jean-Claude BERGEVIN*

